

2023



CONSULTATION PUBLIQUE - VERS UNE FEUILLE DE ROUTE MONTRÉLAISE EN ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Mémoire



Ville de Montréal

STRATZER

Version 1

STRATZER

MONTRÉAL

5595, rue Fullum
Montréal (Québec)
H2G 2H5

Tel. : 514-844-7111

info@stratzer.ca

TROIS-RIVIÈRES

185, rue Dessureault
Trois-Rivières (Québec)
G8T 2L7

Tel. : 819-373-9643

stratzer.ca

QUÉBEC

3315, boul. Sainte-Anne
Québec (Québec)
G1E 3K8

Tel. : 418-353-7177

TORONTO

70, Cambridge Ave., #524
Toronto (Ontario)
M4K 2L5

Tel. : 647-849-1088

TABLE DES MATIÈRES

1. Présentation de Stratzer	6
2. Commentaires généraux sur le document de la consultation publique	8
3. Réponse à la consultation publique	12

Stratzer dépose ce mémoire en vue de répondre à la consultation publique lancée par la Ville de Montréal - Vers une Feuille de route montréalaise en économie circulaire. Ce mémoire abordera différents points mentionnés dans le document de consultation, en vue d'enrichir le processus et de partager l'opinion et l'expérience de Stratzer sur la transition vers l'économie circulaire du territoire montréalais.

1. PRÉSENTATION DE STRATZER

Stratzer est le leader au Québec dans l'évaluation, la planification, l'opération, la caractérisation et l'optimisation de la gestion des ressources et des matières résiduelles. L'objectif de Stratzer est de trouver des solutions créatives afin d'optimiser les pratiques actuelles pour éliminer moins, gérer mieux et créer de la valeur. Son objectif est d'être un acteur incontournable de l'économie circulaire et de la gestion globale des matières résiduelles, et l'entreprise souhaite se démarquer par une offre de service distinctive qui met de l'avant la proactivité d'une équipe créative, polyvalente et à l'écoute de ses clients.

STRATZER C'EST :

- ◆ 25 ans d'expérience en économie circulaire et gestion des matières résiduelles (GMR)
- ◆ Plus de 60 employés
- ◆ 3 bureaux d'affaires au Québec et 1 en Ontario
- ◆ 1 vaste réseau d'experts de spécialités variées
- ◆ 1 atelier d'analyse des matières résiduelles unique
- ◆ Plus de 1 000 mandats de services-conseils
- ◆ Plus de 600 études de caractérisation de matières résiduelles
- ◆ Plus de 250 clients au Québec et au Canada

Les principaux services offerts par Stratzer en économie circulaire et en GMR incluent :

- ◆ Étude de marchés et de débouchés
- ◆ Aide à la décision et planification stratégique
- ◆ Réalisation de plans d'économie circulaire et de gestion des matières résiduelles
- ◆ Caractérisation des matières résiduelles et élaboration de plan d'action
- ◆ Planification et implantation d'infrastructures de gestion des matières résiduelles (écocentre, centre de récupération et de tri, centre de transbordement, installation de compostage, lieu d'élimination)
- ◆ Évaluation et implantation de systèmes de collecte sélective (matières recyclables, matières compostables, résidus domestiques dangereux, résidus encombrants, etc.)
- ◆ Élaboration et préparation de devis techniques (collecte des matières résiduelles, gestion d'écocentres, construction d'infrastructures, etc.)
- ◆ Analyse de la tarification des services
- ◆ Réalisation d'études de marché et de faisabilité
- ◆ Rédaction de demandes d'autorisation ministérielle et de déclaration de conformité
- ◆ Préparation de guides d'informations et de documents de sensibilisation

Pourquoi Stratzer ?

- De loin, l'entreprise ayant réalisé le plus grand nombre de projets portant sur la GMR au Québec;
- Notoriété inégalée de l'entreprise dans les sites de traitement des matières résiduelles et l'ensemble du réseau québécois des acteurs impliqués dans ce domaine;
- La transparence et l'éthique sont des valeurs réelles qui sont véhiculées dans les mandats;
- La qualité des résultats est toujours la priorité de nos professionnels;
- Neutralité reconnue dans le milieu, ce qui permet la plus grande objectivité lors de la réalisation de nos mandats;
- Travaille à tous les niveaux de la chaîne de valeur des matières résiduelles;
- Service à la clientèle de proximité.

Pour en savoir plus : www.stratzer.ca

2. COMMENTAIRES GÉNÉRAUX SUR LE DOCUMENT DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

CONTEXTE, VISION ET LEVIERS

- ◆ Stratzer tient à féliciter la Ville de Montréal pour ses initiatives en matière d'économie circulaire, et notamment ce projet de feuille de route. Celui-ci positionne la Ville comme pionnière par rapport au reste du Québec et la majorité du Canada, ainsi que parmi les pionniers dans le monde en termes de centres urbains très denses et ayant des zones industrielles importantes.
- ◆ Stratzer souligne la nécessité d'une compréhension simple de l'économie circulaire pour que tout le monde y adhère : l'objectif est la création de valeur économique et environnementale par la préservation et l'utilisation optimale des ressources et des produits, dans une perspective inclusive et juste.
- ◆ Stratzer tient également à souligner que l'indice de circularité doit être à la fois utile et gérable (accès aux données, utilisation limitée de données hors territoire de substitution) : les indicateurs doivent être simples pour être mesurables facilement (quitte à les faire évoluer).
- ◆ Il existe une multitude d'exemples inspirants au niveau international sur les différents leviers qui peuvent être utilisés par les municipalités. L'équipe de Stratzer compte parmi ses membres des experts ayant travaillé au niveau international sur l'identification de bonnes pratiques d'autorités locales et régionales en matière d'économie circulaire, ainsi que dans des projets d'échanges de bonnes pratiques.

PRIORITÉ 1.1 : SOUTIEN À L'ACCOMPAGNEMENT

- ◆ Stratzer tient à rappeler son expérience dans l'accompagnement des acteurs tant publics que privés du territoire québécois, notamment ses multiples mandats pour l'amélioration de la gestion des ressources et la création de valeur (par exemple l'analyse de modèle d'affaire pour Éco-Plastiques).
- ◆ Des initiatives existent pour soutenir les entreprises dans l'amélioration de la gestion de leurs ressources et matières résiduelles, à l'image de Vertuo, qui mutualise les services de collecte des matières organiques dans les ICI.

PRIORITÉ 1.2 : FINANCEMENT

- ◆ Stratzer suggère d'intégrer des critères et obligations liés à l'économie circulaire dans les programmes de financement non directement liés à ce sujet.
- ◆ Le Programme Be Circular à Bruxelles est un bon exemple de programme visant à aider financièrement les entreprises locales à mettre sur pied des projets innovants en lien avec l'économie circulaire, basée sur un appel à projet annuel, une sélection par un jury multidisciplinaire et une cérémonie permettant de donner de la visibilité et d'encourager le réseautage.

PRIORITÉ 1.3 : INFORMATION

- ◆ Stratzer a démontré son expérience dans ce domaine dans de nombreux mandats (par exemple : un Guide sur la consigne à destination des organisations municipales; une Formation à l'usage des cadres du groupe d'un organisme en charge d'une REP; un Programme vert pour une fédération sectorielle; un Guide d'accompagnement sur l'implantation de collecte de matière organique pour les ICI et les municipalités, etc.).
- ◆ Stratzer suggère de demander aux projets soutenus de s'enregistrer de façon obligatoire sur la plateforme Montréal Circulaire.
- ◆ Stratzer suggère aussi de réaliser un inventaire des outils liés à l'économie circulaire et les diffuser, par secteur ou par thématique de façon à aider les entreprises et les acteurs publics à mieux mettre en œuvre et évaluer la transition vers l'économie circulaire.

PRIORITÉ 2.1: CONDITIONS POUR COMPLÉTER LES CHAÎNES DE VALEUR / PRIORITÉ 2.2 : RECHERCHE ET PARTAGE DE DONNÉES

- ◆ Stratzer a mis en œuvre de nombreux projets visant à agir sur les chaînes de valeur sectorielles prioritaires mentionnées par le document de consultation, notamment : Projet ICICLE sur la mise en place d'une chaîne de valeur pour la valorisation innovante des matières organiques (Montérégie et Centre du Québec); Étude de faisabilité sur le réemploi de matériaux de CRD dans une optique de symbiose industrielle; Projet pilote pour la traçabilité des résidus de construction (pour RECYC-QUÉBEC); Plusieurs études sur les matériaux de toiture (pour RECYC-QUÉBEC), sur le tri en chantier des résidus de CRD pour le compte d'une fédération sectorielle, sur la faisabilité pour l'implantation d'une cuisine de transformation alimentaire, ainsi qu'un inventaire mondial des initiatives pour réduire le plastique (pour la Ville de Montréal).
- ◆ Il est recommandé de définir un mode de suivi rigoureux qui comprend l'adoption d'une méthodologie de mise à jour des données collectées par les études préliminaires réalisées par la Ville. Ainsi, un outil de suivi et de contrôle simple, facile d'utilisation pour les ressources internes de la Ville, pourra être développé afin d'assurer la pérennité des actions engagées.

PRIORITÉ 2.3 : LIEUX PHARES ET PROJETS STRUCTURANTS

- ◆ Stratzer tient à souligner son engagement à mettre en œuvre les principes que la firme recommande dans ses mandats, notamment lors de la rénovation du nouveau bâtiment de l'entreprise, ce qui en fait une vitrine du réemploi et de l'économie circulaire. Cette initiative met la priorité sur le réemploi à l'interne des matériaux autant que possible (portes, luminaires, tubes pour l'électricité, portions de tapis réutilisés en siège d'attente, etc.) ou à l'externe (cabine de communication fait à partir d'un ancien monte-charge), l'utilisation de matériaux issus du recyclage (dessus de bureaux en béton recyclé) ou innovants (panneau mural fait en fibre de chanvre pour isolation acoustique).
- ◆ La Ville de Montréal se doit d'être un catalyseur de projets structurants sur son territoire afin de provoquer un réel effet d'entraînement positif et pérenne. Cela pourrait, par exemple, concerner directement les secteurs ciblés dans le document de concertation, comme celui de la construction. À cet effet, la Ville de Montréal pourrait être un initiateur de changement par

ses exigences en termes d'appel d'offres publiques pour les travaux à réaliser sur son territoire (tri sur chantier, déconstruction, chantier zéro déchet, intégration de matériaux issus du réemploi, construction en vue de la déconstruction future, etc.).

PRIORITÉ 3.1 : RÉEMPLOI

- ◆ Stratzer suggère la mise en place d'une coopération entre les gestionnaires d'écocentres et les organismes de réemploi, ainsi que l'adoption de réglementation pour augmenter l'accès et la qualité du gisement en vue de réemploi (collectes préservantes, espaces protégés réservés au sein de l'écocentre).
- ◆ Stratzer a développé une expérience dans le domaine qui se traduit par de nombreux mandats municipaux d'optimisation des écocentres, le développement d'un Programme de réemploi pour un organisme de REP, ainsi que plusieurs études mettant l'accent sur le réemploi (Étude sur les téléphones usagés; Étude de faisabilité pour une ressourcerie culturelle; Étude sur la valorisation et le réemploi des meubles rembourrés; Étude sur les débouchés des matériaux de toiture; Étude sur le tri en chantier des résidus de CRD).

PRIORITÉ 3.2 : ÉCONOMIES DE FONCTIONNALITÉ ET COLLABORATIVE

- ◆ Stratzer considère que l'adoption de nouveaux modèles d'affaires est essentielle pour la création de circularité et de valeur économique et environnementale. Cela s'est vérifié dans plusieurs des projets que nous avons réalisés (Analyse du modèle d'affaires pour une compagnie active dans le domaine du recyclage des plastiques au Canada, Étude de faisabilité pour un complexe environnemental communautaire pour une MRC, Étude de faisabilité sur le réemploi de matériaux de CRD, etc.)
- ◆ Il faut davantage pousser pour les modèles d'affaires qui se basent sur un objectif de satisfaction des besoins des citoyens plutôt qu'uniquement que sur la mise en circulation de produits qui, à terme, deviennent des déchets s'ils ne sont pas proprement réintégrés dans l'économie.

PRIORITÉ 4.1 : IMPLANTATION TERRITORIALE

- ◆ Stratzer reconnaît et accompagne le rôle clé des territoires dans le développement et la mise en œuvre de projets de circularité, ce qui passe par une analyse et une connaissance fine des flux et des acteurs, et le développement de projets pilotes pouvant mener à une structuration des secteurs et des filières : ce fut notamment le cas dans le cadre du projet ICICLE (portrait du territoire pour le secteur bioalimentaire et projets pilotes, dans les régions de Montérégie et du Centre-du-Québec).
- ◆ Stratzer suggère d'utiliser les réseaux créés par les grappes industrielles à Montréal, afin de bénéficier d'une dynamique sectorielle d'acteurs complémentaires d'un même secteur industriel.

PRIORITÉ 4.2 : APPROVISIONNEMENTS PUBLICS CIRCULAIRES

- ◆ Stratzer suggère de développer des outils et exemples inspirants, des formations pour les équipes et de partager l'expérience en pair à pair. Stratzer suggère également de réduire le poids du critère de prix dans les appels d'offre et d'utiliser une approche de type « MEAT » (Most Economically Advantageous Tender), qui prend en compte l'impact d'autres aspects que le prix tout au long du cycle de vie du produit/service acheté. En effet, l'établissement de critères de circularité et environnementaux dans les termes de référence est une avenue qui n'est pas encore suffisamment appliquée par les donneurs d'ordre québécois. Les organisations municipales, comme la Ville de Montréal, ont un rôle clé à jouer comme levier de solutions circulaires des marchés.
- ◆ Stratzer compte dans son équipe du personnel ayant participé à des projets internationaux en matière d'approvisionnement public circulaire (projets européens ProCirc et PPI4Waste, groupes de travail internationaux sur les marchés publics circulaires).

PRIORITÉ 4.4 : GISEMENTS MUNICIPAUX

- ◆ Stratzer reconnaît l'importance de faire un usage optimal des atouts et ressources d'un territoire, notamment l'espace urbain, qui font pleinement partie de la stratégie d'économie circulaire du territoire. Le personnel de Stratzer est pleinement compétent pour apporter un accompagnement, notamment pour la mettre en place des actions sur les bâtiments et espaces publics insuffisamment utilisés.

PRIORITÉ 4.5 : PROMOTION DE BONNES PRATIQUES

- ◆ Stratzer reconnaît l'importance de donner de la visibilité aux actions de la Ville, comme vecteur d'inspiration et d'entraînement d'autres territoires à faire leur transition vers l'économie circulaire. Le personnel de Stratzer a développé une compétence en ce domaine, notamment par sa familiarité ou participation à des réseaux dont les activités portent sur l'économie circulaire, qu'ils soient provinciaux ou internationaux (Réseau Environnement, CETEQ, SWANA, Association des Cités et Régions pour la gestion durable des ressources, etc.).

3. RÉPONSE À LA CONSULTATION PUBLIQUE

TRANSITION CIRCULAIRE DES ENTREPRISES

Le projet de Feuille de route vise à faciliter la transition des entreprises par l'accompagnement, le renforcement des compétences, le soutien financier et la sensibilisation. Y a-t-il d'autres aspects qui devraient être pris en compte pour mieux répondre aux enjeux et besoins non comblés des entreprises ?

- ◆ Stratzer recommande l'adoption supplémentaire de réglementation locale (interdiction de certains produits/pratiques non circulaires).
- ◆ Stratzer suggère la mise sur pied d'une plateforme (virtuelle ou physique) de gestion et d'échange de ressources matières ainsi qu'un répertoire des bonnes pratiques instaurées par les entreprises et organismes.

Au regard de l'offre de financement disponible, identifiez-vous des carences auxquelles la Ville pourrait répondre par l'adaptation de ses outils financiers ?

- ◆ Stratzer propose d'inclure des critères circulaires comme conditionnalité dans l'ensemble des outils de soutien financier.

À votre connaissance, y a-t-il des initiatives menées par d'autres villes qui pourraient être intéressantes à examiner pour enrichir les priorités proposées ?

- ◆ Stratzer encourage la mise à disposition de terrain/espace/bâtiment public pour des projets pilotes (par exemple comme à Bruxelles pour l'agriculture urbaine), ou l'occupation temporaire de bâtiments inhabités ou sous-utilisés (dans la logique de ce que fait l'organisme Entremise à Montréal).

La Ville souhaite sensibiliser et outiller les entreprises pour leur transition circulaire. Afin d'éviter les doublons, quels sont, à votre connaissance, les outils existants ou en cours d'élaboration qui pourraient être mieux promus et diffusés ?

- ◆ Stratzer recommande l'utilisation plus systématique d'outil d'analyse des coûts de flux de matière, comme celui développé par RECYC-QUÉBEC.

ÉCOSYSTÈME D'AFFAIRES

Quelle pourrait être votre contribution dans la mise en œuvre de la Feuille de route ?

- ◆ Stratzer dispose des expertises suivantes :
 - En études faisabilité de projets visant la remise en circulation de matières.
 - Accompagnement de la Ville et des joueurs locaux dans la définition et la mise en œuvre de projets d'économie circulaire.
 - Production d'études de métabolisme et de caractérisation de flux spécifiques.
 - Développement ou à la mise en œuvre d'indicateurs et d'outils de suivi, à l'image de l'outil de traçabilité utilisé pour des projets pilotes de tri en chantier.
 - Détermination des critères de circularité dans les termes de référence de la Ville.

- Établissement des facteurs à prendre en considération pour définir la structure de prix entre des partis désireux de participer à une symbiose industrielle.

Quels seraient les mécanismes à mettre en place pour concerter et mobiliser la communauté d'affaires montréalaise ?

- ◆ Stratzer recommande d'impliquer les représentants sectoriels (fédérations et gros joueurs).
- ◆ Stratzer suggère de rendre obligatoires certaines mesures (par exemple : pourcentage de réemploi ou de matériaux recyclés sur les chantiers ou dans les contrats d'approvisionnement public).
- ◆ Stratzer propose d'organiser des rencontres entre acheteurs publics et vendeurs afin d'exposer l'approche en matière d'approvisionnements publics circulaires et préparer le marché à proposer des solutions circulaires (à l'image des événements « procurers meet suppliers » qui existent dans d'autres pays).
- ◆ Stratzer encourage la tenue d'événements de rencontre et de maillage tel qu'actuellement organisés par Synergie Montréal et recommande de mettre en place des mécanismes de suivis et d'accompagnement pour concrétiser les arrimages potentiels.

Y a-t-il des exemples, à l'échelle locale ou internationale, dont il faudrait s'inspirer afin de mieux soutenir les partenaires de l'écosystème ?

- ◆ Stratzer souligne les cas pertinents de Bruxelles, Gand, Glasgow, Milan, Prato, Porto, Lisbonne, etc. L'équipe de Stratzer compte parmi ses membres des experts ayant travaillé au niveau international sur l'identification de bonnes pratiques d'autorités locales et régionales en matière d'économie circulaire, ainsi que dans des projets d'échanges de bonnes pratiques.

CHAÎNES DE VALEUR SECTORIELLES

Quels sont les principaux maillons manquants qui permettraient aux chaînes de valeur identifiées de devenir complètes (types d'entreprises, d'infrastructures, d'équipements, etc.) ?

- ◆ Stratzer encourage la mutualisation des services et des équipements (exemples de Vertuo et de cuisine mutualisée pour Moisson, entreprises de conditionnement local par exemple station de lavage mutualisée pour les emballages réutilisables afin de favoriser le réemploi des contenants).

Selon vous, quelles seraient les prochaines chaînes de valeur à analyser et à mobiliser pour faire avancer la circularité ?

- ◆ Stratzer estime que le mobilier non électroménager présente des défis particuliers au niveau de l'économie circulaire, que le réemploi seul ne peut pas permettre de résoudre.

STRATÉGIES CIRCULAIRES

Comment pourrait-on soutenir le développement de stratégies circulaires porteuses (écoconception, économie de fonctionnalité, économie collaborative, symbioses industrielles) à plus grande échelle ?

- ◆ Stratzer estime qu'un changement d'échelle majeur doit passer par des changements réglementaires à l'échelle provinciale ou fédérale.

Avez-vous des exemples d'initiatives déployant ces stratégies à Montréal ou ailleurs ?

- ◆ Stratzer a réalisé plusieurs mandats appropriés à ce sujet : Analyse du modèle d'affaires pour une compagnie active dans le domaine du recyclage des plastiques au Canada; Étude de faisabilité pour un complexe environnemental communautaire pour une MRC ; Étude de faisabilité sur le réemploi de matériaux de CRD.
- ◆ Voici quelques exemples internationaux que Stratzer connaît, parmi d'autres : éco-bon en Catalogne pour l'achat de solutions écoconçues (ES, écoconception): approvisionnement en lumière à l'aéroport de Schiphol Amsterdam (NL, économie de fonctionnalité); Share Peterborough (UK, économie collaborative); Plateforme catalane d'échange de matériaux (ES, symbiose territoriale).

Quelles sont les principales actions, complémentaires à celles prises par les autres paliers gouvernementaux, qui devraient être mises en place afin de favoriser le virage vers des pratiques qui visent la réduction à la source et les processus de conservation de valeur ?

- ◆ Réglementation locale (interdiction de certains produits/pratiques non circulaires)

Outre l'accompagnement, quelles mesures pourraient être mises en place pour favoriser le déploiement de synergies industrielles ?

- ◆ Établir une carte des différentes zones industrielles avec les disponibilités de matières secondaires potentielle afin de promouvoir l'établissement de partenaires pour des futurs symbioses industrielles ou l'élargissement de celles-ci qui devraient elles-mêmes partie de la stratégie de relocalisation (reshoring) des entreprises pour offrir des produits de proximité répondant aux impératifs de flexibilité d'approvisionnement.
- ◆ Focus sur certaines zones territoriales (zone portuaire)
- ◆ Focus sur certains secteurs qui ont déjà amorcé des coopérations en vue de l'innovation (grappes industrielles)

LEVIERS MUNICIPAUX

Quels seraient les règlements municipaux prioritaires à adopter pour accélérer la circularité de l'économie ?

- ◆ Interdiction de la mise aux déchets des produits alimentaires (réflexion en cours à la Ville de Montréal)
- ◆ Obligation de dons des invendus à des organismes de redistribution ou de revente à bas prix (réflexion en cours à la Ville de Montréal)
- ◆ Obligation d'intégrer des critères circulaires dans les processus d'approvisionnement de la Ville
- ◆ Interdiction de laisser vacant un bâtiment plus d'un certain temps
- ◆ Réduction des impôts fonciers pour les entreprises dont la nature mêmes de ses activités est de favoriser la circularité (réemploi, etc.) .

Y a-t-il des règlements ou des encadrements qui ralentissent le déploiement de certaines stratégies?

- ◆ Réglementations impliquant le zonage pour permettre certaines activités commerciales et/ou industrielles à proximité des zones résidentielles pour se rapprocher des utilisateurs.

L'implication de la Ville pour faciliter la mise sur pied de lieux de retour pour les contenants consignés en fonction du *Règlement visant l'élaboration, la mise en œuvre et le soutien financier d'un système de consigne de certains contenants* est un bon exemple de l'importance de créer un écosystème réglementaire favorable à l'implantation et l'opération de stratégie d'économie circulaire.

STRATZER